

**Assemblée générale**

Distr. générale
14 août 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session**Demande d'inscription d'une question supplémentaire
à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session****Octroi à l'Institut international pour la démocratie
et l'assistance électorale du statut d'observateur
auprès de l'Assemblée générale****Lettre datée du 14 août 2000, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Suède
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de demander, conformément à l'article 14 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale d'une question supplémentaire intitulée « Octroi à l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale ».

Une requête similaire (voir document A/54/193) a été présentée à l'occasion de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. La présente requête est soumise par la Suède au nom des États Membres qui sont membres de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale ci-après : Afrique du Sud, Australie, Barbade, Belgique, Botswana, Canada, Chili, Costa Rica, Danemark, Espagne, Finlande, Inde, Namibie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède et Uruguay.

Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, la présente demande est accompagnée d'un mémoire explicatif (voir annexe).

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent de la Suède
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Pierre **Schori**

**Annexe à la lettre datée du 14 août 2000,
adressée à l'Organisation des Nations Unies
par le Représentant permanent de la Suède
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Mémoire explicatif

L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (l'Institut) est une organisation intergouvernementale internationale basée à Stockholm (Suède) qui a été créée par l'Accord portant création de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, conclu à Stockholm le 27 février 1995 par 14 États membres fondateurs. Il compte actuellement, au 30 juin 2000, 19 États membres ainsi qu'un État contributeur non membre; les demandes d'adhésion de plusieurs États membres sont encore à l'examen. Il a essentiellement pour mandat de promouvoir la démocratie dans une optique durable et de faciliter la démocratisation à l'échelle mondiale.

Plus concrètement, l'Institut vise les objectifs suivants :

- Promouvoir et encourager la démocratie dans une optique durable à l'échelle mondiale;
- Améliorer la compréhension des normes, règles et directives se rapportant au pluralisme multipartite et au processus démocratique et en faciliter l'application et la diffusion;
- Renforcer et soutenir la capacité d'élaborer au niveau national un large éventail d'instruments démocratiques;
- Offrir un forum d'échanges à tous ceux qui participent aux processus électoraux dans le cadre du renforcement des institutions démocratiques;
- Renforcer et promouvoir la connaissance des processus électoraux démocratiques;
- Favoriser la transparence du processus électoral ainsi que la responsabilisation, le professionnalisme et l'efficacité dans l'optique du développement de la démocratie.

Dans le cadre général de son mandat, les activités de l'Institut s'articulent autour de quatre pôles : programme concernant les règles et directives, qui vise à établir les normes en ce qui concerne les pratiques démocratiques; programme relatif au renforcement des capacités, qui vise à renforcer les capacités en matière de démocratie dans différents pays ou régions; programme de recherche appliquée, qui vise à rapprocher les milieux universitaires et les praticiens en leur donnant l'occasion de se rencontrer et de mener des activités de recherche pratique dans leurs domaines de compétence; et services d'information sur les questions ayant trait à la démocratie. Dans toutes ses activités de promotion de la démocratie et d'assistance à la démocratisation, l'Institut évite de prescrire et choisit de proposer des options en matière de démocratisation plutôt que d'apporter une solution préétablie. Les activités de l'Institut sont appuyées par un secrétariat international composé d'une soixantaine de fonctionnaires recrutés sur le plan international.

Les organes de l'Institut sont les suivants : le Conseil général, le Comité des candidatures, le Conseil d'administration et le Secrétariat dirigé par le Secrétaire général. Le Conseil général fixe l'orientation générale des travaux de l'Institut, en contrôle les activités et nomme les membres du Conseil d'administration et du Comité des candidatures. Le Conseil d'administration, nommé par le Conseil général, se compose de 9 à 15 membres, siégeant à titre individuel, qui sont choisis sur la base de ce qu'ils ont accompli dans les domaines du droit, des techniques électorales et de la politique, et dans des domaines pertinents sur le plan universitaire. Il formule les politiques de l'Institut sur la base des grandes orientations fixées par le Conseil général et nomme le Secrétaire général. Le Comité des candidatures, nommé par le Conseil général, propose la candidature d'éminentes personnalités qui, une fois nommées par le Conseil général, siègent au Conseil d'administration.

L'une des caractéristiques importantes de la méthode de travail de l'Institut en matière d'assistance à la démocratisation est le partenariat qu'il entretient avec d'autres organisations internationales, la démocratisation étant étroitement liée à la promotion d'autres questions fondamentales telles que les droits de l'homme, la gestion des conflits, le développement durable, la représentativité, l'inclusivité et la transparence. À cet égard, l'Institut a signé des mémorandums d'accord ou des accords de coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Union interparlementaire, la Commission internationale de juristes, la Banque interaméricaine de développement et l'Organisation internationale de la francophonie. Il travaille également en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales, notamment divers départements de l'ONU (en particulier la Division de l'assistance électorale), la Banque mondiale, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Union européenne. La société civile revêt une grande importance pour le travail de l'Institut, et cinq organisations non gouvernementales internationales, qui ont obtenu l'approbation du Conseil général, lui sont actuellement associées.

Au cours des années à venir, l'Institut continuera d'axer son programme de travail sur plusieurs thèmes fondamentaux, tels que la démocratie et la gestion des conflits, la relation entre la démocratisation, le développement durable et l'élimination de la pauvreté, et le droit à la démocratie en tant que droit fondamental. Il continuera également de mener d'importantes activités de renforcement des capacités dans différents pays. Dans tous ces domaines d'intervention, on considère qu'il serait de la plus haute importance de multiplier les échanges avec l'ONU. Si l'Institut travaille déjà avec l'ONU dans le cadre de divers arrangements, il juge souhaitable de consolider et de renforcer ses liens avec l'Organisation et estime qu'un statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale serait mutuellement bénéfique. De ce fait, conformément à une décision prise par le Conseil général et le Conseil d'administration, l'Institut demande à bénéficier du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale.

Notes

- ¹ L'Uruguay, qui est devenu membre de l'Institut en mai 2000, participe actuellement aux réunions de son conseil en tant qu'observateur sans droit de vote en attendant la ratification parlementaire de l'Accord.